



# JE SOUTIENS



## la Fondation Lyautey

Siège social (sans courrier) : 4 rue Amélie  
75007 Paris Reconnue d'utilité publique - décret du  
31 mai 1937

### Bulletin de participation

**Courrier à :** Boite Postale 13851 - 54029 Nancy Cedex

Tél : 03 83 25 12 12 - [www.lyautey.fr](http://www.lyautey.fr) - e-mail : [claudejamat@yahoo.fr](mailto:claudejamat@yahoo.fr)

**M** (nom et prénom)

Titre **ou** Personne morale

Adresse ....

Code postal

Localité

Téléphone

E-mail

Le traitement informatique des renseignements recueillis par la Fondation Lyautey respecte le RGDP

#### J'APPROUVE VOTRE ACTION

dont le but est de sauvegarder, entretenir, animer le château de Thorey-Lyautey, en tant que **lieu de mémoire**, de mener toute action pour honorer, faire connaître la vie et l'œuvre du Maréchal Lyautey dans son contexte historique et culturel. Documentation sur demande.

*Le château vit grâce aux dons. Il a obtenu en septembre 2011 le nouveau*

**LABEL « MAISONS DES ILLUSTRÉS »**

#### **JE FAIS UN DON** à l'ordre de "**Fondation LYAUTEY**" bénéficiant de la **RÉDUCTION FISCALE de 66%** - **J'envoie la somme de :**

30 €  50 €  75 €  100 €  150 €  250 €  ..... €

**<> par chèque joint** ou **<> par virement** ( RIB ci-après )

**•IBAN = FR76 16106600 2051 0260 0714 070 BIC = AGRIFRPP861**

### **Dans tous les cas, je retourne ce formulaire indispensable pour établir les attestations pour réduction fiscale.**

J'ai bien noté que, dans le cadre de la dématérialisation des déclarations annuelles de revenus, il n'est plus nécessaire de joindre de reçu fiscal pour les dons versés au cours de l'année afin de bénéficier des 66% de réduction sur l'impôt. Néanmoins en cas de demande de l'administration fiscale, ce reçu vous sera délivré et adressé.

Je joins un commentaire et éventuellement les adresses de personnes physiques ou morales à contacter.

Date et signature : :

**NOTA** - La Fondation Lyautey étant un organisme de gestion, **les ami(e)s du Maréchal** se retrouvent au sein de l'Association Nationale Maréchal Lyautey (même adresse) ouverte aux donateurs selon la procédure en vigueur. Il est établi, selon le règlement intérieur, que les dons d'un montant égal ou supérieur à 50 € dispensent de cotisation à cette association pour un an à partir du don.